

Le Billet du Président

Autor(en): **Diethelm, Max**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Eidgenössische Sängszeitung = Revue de la Société fédérale de chant**

Band (Jahr): **35 (1971)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

règlement de fête et on en approuvera le contenu. Nous ne doutons pas que les sections accorderont leur adhésion aux propositions du Comité central.

Le Billet du Président

Rédiger ce billet du président m'est toujours agréable. Ce ne sont pas les thèmes qui manquent. Aujourd'hui j'écris avec un plaisir tout particulier à propos de mon ami *Hans Erismann*. Non pas parce qu'il vient de franchir le seuil de la 7e décennie de son existence, mais parce que cet événement m'offre l'occasion de lui exprimer un sentiment de gratitude. Je pense pouvoir le faire au nom de tous nos compatriotes pour lesquels le développement de la musique et du chant signifie quelque chose.

Il n'y a pourtant pas longtemps que nous nous sommes unis et que nous nous sommes mutuellement convaincus que nous devons faire un pacte. J'avais à peine repris les rênes de la SFC en 1968, lorsqu'il est venu m'offrir de s'occuper de la rédaction de notre Revue; ceci de la manière directe qui lui est connue. Il portait déjà en lui les idées de réforme qui se présentent aujourd'hui si avantageusement et d'une façon tout à fait naturelle. Une conception d'un moyen de communication dont les lecteurs sont en augmentation constante et qui petit à petit s'impose également à l'étranger.

Pouvoir compter sur Hans Erismann dans le collège directorial est un point positif que je voudrais comparer à l'image d'une banquise, en faisant complètement abstraction de l'aspect de la température. Cette banquise fondrait en effet rapidement au contact avec Erismann. Je prends cette image parce que sous la partie visible et reluisante, il se trouve encore un multiple de valeurs.

J'y trouve d'abord cette conviction profonde du bien d'une vraie musique populaire, à laquelle s'ajoute le besoin fervent de tout mettre en œuvre pour la développer. Retenons ici la grande part qu'a prise Hans Erismann dans la réalisation rapide du Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école.

Puis intervient le don de décisions rapides de l'organisateur. Pour mentionner deux extrêmes dans ce programme: les préparatifs remarquables de l'exposition «Manuscripts de musiciens» (Zurich 1969) et l'organisation réussie des cours pour chorales des jeunes dans son «Harmonie» zurichoise.

Et encore cette capacité d'enthousiasmer et d'entraîner dont – je l'admets volontiers – je me suis toujours laissé ensorceler! C'est ainsi que naissent des impulsions qui, nous le désirons et l'espérons, contribueront au développement de notre belle tâche commune.

C'est avec grande satisfaction que je viens d'apprendre que Hans Erismann a également accepté les fonctions de président de la Commission de musique au sein du Comité d'organisation de la Fête fédérale de chant 1973. Cette commission d'experts qui se laissera guider par les idées de réforme adéquates et bien étudiées sera ainsi en étroite liaison avec la Commission de musique de notre Société, de sorte qu'une conception bien arrondie en résultera.

Avec mes profonds remerciements, je présente au jubilaire mes vœux amicaux pour la bonne continuation de «l'Allegro vivace» à la Erismann.

Max Diethelm